

**COMPTE RENDU DE L'OUVRAGE : BANCEL NICOLAS ET AL., LA FRACTURE COLONIALE  
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU PRISME DE L'HÉRITAGE COLONIAL**

**Paris, La Découverte « Cahiers libres », 2005, 322 páginas.**

**CARLA TOMAZINI(FR)**

Doutoranda IHEAL/ CREDA - Université Paris III – Sorbonne Nouvelle e  
UNICAMP - Universidade Estadual de Campinas

**RÉSUMÉS**

Cet ouvrage collectif, coordonné par Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, recueille les interventions des spécialistes dans les divers domaines sur les effets du « fait colonial » dans la France contemporaine. La question centrale de l'ouvrage repose sur la constatation de certains effets réverbérés en métropole de la colonisation française et du fait que les indépendances de nations colonisées ne constitueront pas forcément une rupture vigoureuse entre la période coloniale et postcoloniale. La « fracture » à laquelle le livre fait référence s'établit au sein notamment de la nation française, d'où l'objet du livre « la France comme société postcoloniale».

Mots-clés : France, histoire coloniale, études postcoloniales



## RESUMO

Esta obra coletiva, coordenada por Pascal Blanchard, Nicolas Bancel e Sandrine Lemaire, reúne artigos de especialistas de diversas áreas sobre os efeitos do “fato colonial” na França contemporânea. A questão central do livro reside na constatação de alguns dos efeitos que se repercutiram na metrópole francesa e do fato das independências das nações colonizadas não terem constituído necessariamente uma ruptura vigorosa entre o período colonial e pós-colonial. A “fratura” à que se refere o livro estabeleceu-se notadamente no seio da nação francesa. Esta é a razão pela qual o objeto do livro é a “França como sociedade pós-colonial”.

Palavras-chave: França, história colonial, estudos pós-coloniais

## ABSTRACT

This collective book, coordinated by Pascal Blanchard, Nicolas Bancel and Sandrine Lemaire, presents essays on the effects of the “colonial fact” on contemporary France by scholars from various disciplines. The central question addressed in this article concerns the impact of French colonization in the metropolis, and the fact that independence of colonies have not necessarily led to a rupture between the colonial and postcolonial period. The “colonial fracture” occurs within the borders of France itself. This is the reason why the object of the book is “France as a postcolonial society”.

Keywords: France, colonial history, postcolonial studies



Les héritages coloniaux constituent indéniablement un sujet récurrent et important d'actualité. L'ouvrage *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial* est un bon point de départ pour comprendre certains enjeux qui demeurent enracinés dans le passé colonial de la France (le droit de porter le voile, les politiques immigratoires, les interventions militaires en Afrique...). Il est organisé en deux parties : la première a pour objectif d'analyser la question de la mémoire coloniale. Dans la deuxième partie, les auteurs se penchent sur les effets de telles représentations collectives dans la République, ainsi que les enjeux relatifs à l'immigration et à la politique migratoire. Le débat nous amène à considérer trois points importants : i) l'histoire coloniale comme un enjeu dialectique, ayant un impact aussi bien dans les colonies que dans la métropole, ii) l'analyse sociologique portant sur la fragmentation des classes dominées vis-à-vis des discriminations ethniques et iii) le prolongement de la « question raciale » perpétrée par le biais de la mise en œuvre de l'entreprise coloniale puissante à travers un ensemble de conceptions à prétention universaliste.

L'axe de notre réflexion à propos de cet ouvrage s'est structuré autour du processus de formation républicaine par rapport à la colonisation et « à la fracture coloniale », celle-ci se rapportant à un sujet étranger à la République: l'altérité. Il s'agit de montrer que la République a été le lieu commun de mythes et que les répercussions corollaires sont sources de la discrimination. Ainsi, les rapports des discriminations raciales et la structuration de la société même trouvent abri dans le champ symbolique du modèle d'intégration perpétué au cours du temps.

La thématique principale de cet ouvrage met en relation un certain nombre de problèmes liés à l'incongruité-confluence entre le discours républicain, les pratiques coloniales et les séquelles de l'épisode colonial. Le passé colonial français et les questions qui l'entourent sont aujourd'hui au



centre d'un grand débat public. L'identité française serait particulièrement édifiée à partir des représentations historiques - non incorporant les enjeux coloniaux - s'appuyant en symboles et valeurs qui font partie d'une « mythologie » de l'histoire nationale. Cette identité est questionnée quand nous examinons les dispositions coloniales passés et les prolongements postcoloniaux. Les dernières nous invitent à réfléchir davantage sur a) le cadre d'exclusions sociales dans les banlieues, b) la législation à propos de la transmission du bilan « positif de la période coloniale », c) la lutte entre l'élite républicaine et les immigrants classifiés comme « communautaristes », d) la tension du modèle républicain d'intégration française, entre autres. L'argument principal est celui d'un passé qui « revient » à nos yeux, d'un présent fracturé par une lacune systématique dans l'histoire nationale de ses projections coloniales.

Tout au long de la période coloniale et au terme des décolonisations, le discours sur la volonté d'aider les « peuples sauvages » à conquérir les lumières civilisatrices sera récurrent dans des projections impériales. Dans le contexte présent, l'invocation du « régime républicain » contre la menace d'interprétations négatives de l'époque coloniale fait allusion à la « peur de l'envahissement de la République » (p. 21). Selon Marc Ferro (p. 129-135), il s'agit d'un « tabou », conséquence autant de l'interdiction institutionnelle que d'une auto-restriction citoyenne qui ne remet pas en cause « l'œuvre de la France ». Cependant, loin d'être un risque pour la République, « le droit de coloniser » est un effet du modèle d'égalité postulé par la France qui se rapporterait à sa capacité « supérieure » de promouvoir l'« Universel » (p. 36). Au-delà de questions économiques et militaires, l'intérêt républicain pour l'entreprise coloniale serait associable aux valeurs adjacentes comme le positivisme, la grandeur de la nation, etc. Les droits de l'homme ont comme extension la « mission civilisatrice », « lorsque pourront être abolies les différences culturelles, voire raciales » (p. 39). Dans le processus



de formation de la République, les valeurs identitaires passent par la croyance d'une différenciation entre citoyen et non-citoyen, espaces coloniaux et espace national, etc.

« La fracture coloniale » représenterait un *clash* dans l'unité historique d'un processus de formation républicain (p. 23). L'altérité et diversité sont ainsi des sujets controversés au sein de la République en France, dont les conséquences immédiates dévoilent des processus de « ghettoïsation », des cristallisations des identités potentielles et plus généralement la discrimination et la ségrégation.

Afin de repérer les points essentiels de chaque contribution, nous examinons séparément quelques réflexions et pistes sur les phénomènes symptomatiques engendrés par le fait colonial.

- i.** Le vaste effacement de l'histoire haïtienne en tant que colonie française, spécialement la révolution anti-esclavagiste, la perte du territoire et le contentieux de l'indépendance. La lacune de la guerre d'indépendance de Haïti, ainsi que le fait que cette dernière a été une colonie française depuis Louis XIV jusqu'en 1804. La « République de nègres » - affront représentée par la première indépendance noire - blesserait la « supériorité Blanche », car les descendants d'africains étaient considérés hors d'ordre politique et associés à l'idée de « sauvagerie » (Marcel Dorigny).
- ii.** L'histoire française est envisagée comme centre d'une histoire européenne, occidentale, non intégrante d'une histoire arabe ou africaine. À cet égard, on peut noter que dans le cinéma français il y a une quasi-absence d'un « cinéma colonial », où les entreprises coloniales, la figure du colonisé et du colonisateur seraient éventuellement illustrés (Benjamin Stora).
- iii.** La situation ambiguë des Départements et Régions d'Outre Mer : « rejetés à la marge, leurs populations sont renvoyées à des clichés (« assistés », « Rmistes », « communautaristes



», etc.) (Françoise Vergès).

**iv.** « Racisme anti-arabe » et l'implantation d'un système de surveillances et contrôles vers l'Islam ( Anna Bozzo), en mettant en évidence les faits que la laïcité française n'est pas toujours applicable et que les rôles dominants et dominateurs sont encore vivants.

**v.** « La faible reconnaissance de l'histoire coloniale » dans le cadre universitaire, bien que l'histoire, en tant que « production de discours », sert d'instrument « créateur de la nation » (Nicolas Bancel). D'après les auteurs, la recherche française a pris un retard vis-à-vis à celle des pays anglo-saxons. En risquant son « unité nationale », les études portant sur les effets de la colonisation sur la culture, les formes de gouvernance, les institutions dans la société française ne peuvent pas faire l'objet de critique puisqu'ils sont liés aux codes sociaux et moraux républicains. L'idée essentielle est donc la marginalisation de l'histoire coloniale et postcoloniale en métropole. Les images de la « mission civilisatrice » de la colonisation demeurent au cœur de « l'histoire nationale » en dépit des travaux d'historiens de ces dernières années.

**vi.** La langue française servait à transmettre les « valeurs universelles » (Achille Mbembe, p. 146), en promouvant le pouvoir idéologique de l'État véhiculé à la pensée républicaine. L'universalisme porté par sa culture et sa langue a été questionnée par la critique postcoloniale.

La prétendue « Universalité » - surtout la « base ethnique homogène » caractéristique de la République est mise au service des politiques de domination et de discrimination. En d'autres termes, l'idéologie du modèle français trouve un écho dans le modèle d'intégration migratoire : la mise à l'écart de la constatation de l'hétérogénéité sans examen à fond de l'inégalité est formellement dis-



simulée dans un réputé « respect » des différentes convictions et pratiques. Dit universel et neutre, le modèle incarne « des figures historiques qui représentent le groupe dominant » (Nicolas Bancel, p. 34), au détriment des identités minoritaires.

Quant aux discriminations de caractère racial, force est de souligner qu'elles s'enracinent dans la société française si profondément que les différences sont considérées « naturelles » en remontant à « l'origine » de la République. Dans une certaine mesure, cette considération nous renvoie à l'histoire, depuis la Révolution française, au rapport problématique entre la catégorie du « national » et les catégories nommées comme « étrangers » ou «immigrés». Cela rejoint les propos de Fassin (2002, p. 404) qui note aussi « le mélange ambigu de solidarité et d'exclusion dont ont fait preuve la société civile comme les pouvoirs publics ».

L'ouvrage met en valeur l'articulation étroite entre les discriminations ethniques et les inégalités sociales. Si pour les classes populaires les inégalités sont un facteur « de plus », pour les acteurs issus des immigrations coloniales et postcoloniales d'autres contours discriminatoires se dessinent. Ce qui constitue une double perspective « dépouillant » pour les classes plus défavorisées issues de l'immigration coloniale ou postcoloniale (Nicolas Bancel, p. 40-51).

La discussion sur la politique contemporaine d'immigration et d'insertion des immigrés dans la société française porte, comme à l'époque coloniale, l'impérativité de « adhésion de tous à une règle d'indifférenciation qui entraîne le refus d'octroyer un « statut spécial » à des groupes sur la seule base de leur appartenance à des communautés distinctes » (Achille Mbembe, p. 148). Dans une société éclatée en une multitude des degrés sociales, économiques, religieuses, ethniques ; l'unicité républicaine est désassortie d'une réflexion sur l'altérité. Mbembe a qualifié de narcissistes les aspects de la politique, de la culture et de l'intellectuel qui procèdent d'une forme d'« ethno-na-



tionalisme racialisant ». Autrement dit, la « raison » et l' « humain » fondent et incarnent le concept républicain. De plus, le refoulement de la question raciale est constitutif de la République, autant que l'esclavage et l'assujettissement colonial percent ses bases.

À l'instar des contributions de Patrick Simon et Michel Wieviorka, il ne s'agit pas pour autant de juger l'universalisme par sa « volonté destructrice », mais d'essayer de l'appréhender en tant qu'une idéologie politique mise en rapport avec l'occurrence de l'expansion coloniale, d'où l'interception entre les expériences patriotiques et l'expansion impériale.

La discrimination raciale s'en prend aux fondements symboliques où s'enracine la domination, donnée pour « naturelle, universelle, inéluctable ». Le pouvoir symbolique ne peut exister sans la contribution de ceux qui le subissent et ne subissent que parce qu'ils le construisent comme tel. La perspective historique sur les racines de la différenciation et de l'exclusion, présentée comme « naturelle », est le résultat d'une histoire de domination.

Dans cette logique, force est de reconnaître que les discriminations raciales, puisqu'elles révéleraient la blessure du « modèle républicain d'intégration » qui a nettement servi à les dissimuler. Il faut reconnaître l'obstacle imposé par le discours intégrationniste qu'est l'accession à une vraie égalité en reléguant la « discrimination raciale » à un fait marginal effaçable.

L'opposition entre différences culturelles et démocratie, entre pluralité et République, est tout à fait idéologique. L'émergence d'affirmations identitaires, de demandes de reconnaissance d'histoire et de mémoires du colonialisme ne peut pas être dissoute dans une vision universaliste du modèle d'intégration. Le discours universel et les politiques concrètes de puissance et d'oppression coloniales et postcoloniales dénotent une situation confortable d'inégalité protégée par le grand parapluie de l'abstraction républicaine.



D'après Chivallon (2007) les *postcolonial studies* possèdent deux versants. Ce clivage est semblable à celle qui s'institue entre la « postmodernité » et le « postmodernisme ». Ainsi, un versant - la postcolonialité - se consacre à la description des conditions de l'après colonialisme. L'autre, le postcolonialisme, essaie de construire une épistémologie nouvelle, fondée sur l'affranchissement d'une « prétention de vérité » qui marche plutôt vers un relativisme.

Les travaux « postcoloniaux » sont les plus nombreux dans l'espace francophone. Selon Chivallon (2007), « *La fracture coloniale* » ferait partie de cette approche postcoloniale qui envisage de fabriquer le portrait des conséquences du colonialisme. En dépit des critiques<sup>1</sup>, l'ouvrage essaie de réfléchir sur le présent en le reliant au passé. L'épisode colonial joue un rôle dans la constitution d'un imaginaire actuel baigné d'héritages multiples. Au-delà de la quasi-absence d'une critique réflexive dans les études postcoloniales dans l'espace français, la pensée postcoloniale demeure une pensée « utopique » car elle « rêve d'une nouvelle forme d'humanisme – un humanisme critique qui serait fondé avant tout sur le partage de ce qui nous différencie, en deçà des absolus » (Mbembe, 2006, p. 131).

---

<sup>1</sup> Certaines critiques suscitées par cet ouvrage sont rassemblées dans les articles : BANCEL, Nicolas. Autour d'un livre, *Politique africaine*, 2, 102, p. 189-207, 2006 et LEMENAGER, Grégoire. Des études (postcoloniales) à la française, *Labyrinthe*, n° 24, p. 85-90, 2006.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANCEL, Nicolas. **Autour d'un livre. La Fracture Coloniale, Politique africaine**, 2, 102, p. 189-207, 2006.

CHIVALLON, Christine. **La quête pathétique des postcolonial studies ou la révolution manquée**. *Mouvements*, 3, 51, p. 32-39, 2007.

FASSIN, Didier. **L'invention française de la discrimination**, *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, août, p. 403-423, 2002.

LEMENAGER, Grégoire. **Des études (postcoloniales) à la française**, *Labyrinthe*, n° 24, p. 85-90, 2006.

MBEMBE, Achille. **Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ?** *Esprit*, n° 330, p. 117-133, 2006.

